



BOÎTE À OUTILS

Boostez vos adhésions !

Les 10 conseils de la Ville pour augmenter la visibilité de votre association.

Saint-Jean de Monts

- 1. **Mettre à jour vos informations** et votre listing d'adhérents.
- 2. **Actualiser et vérifier votre présence sur le web** : site Internet et page Facebook de l'association et de sa fédération, site et annuaire de la Ville, pages jaunes, fiche Google My Business, chaîne You Tube, etc.
- 3. **Créer de l'attractivité avec vos supports de communication** (flyer, brochure, banderoles, etc.). Vous pouvez ajouter des photos et des descriptions des activités proposées pour montrer le dynamisme actuel et la convivialité de votre association. L'objectif est de donner envie d'en savoir plus ! Une affiche préparée par la Ville, à l'occasion de la rentrée des associations, est à votre disposition gratuitement.
- 4. **Indiquer sur l'ensemble de vos supports la période de vos inscriptions** pour que cela devienne un événement. Vous pouvez mettre cela fortement en avant en diffusant au plus grand nombre : sur votre page Facebook, auprès de vos adhérents actuels et anciens, du service association de la Commune qui le partagera : vie.associative@mairie-saintjeandemonts.fr
Vous pouvez aussi informer la presse locale qui relayera l'information.
- 5. **Relancer individuellement** chacun de vos adhérents pour le renouvellement.
- 6. **Expliquer l'état d'esprit de votre structure** et les bénéfices associés (le lien social, la convivialité, le surpassement, le retour à l'activité physique, le perfectionnement, la découverte, la défense d'une cause, etc.).
- 7. **Proposer des offres tarifaires adaptées** (parrainage, tarifs dégressifs, plusieurs choix de paiement, etc.).
- 8. **Lorsque cela est possible, émettre des reçus fiscaux** pour que les cotisations et les dons soient assujettis à des réductions fiscales.
- 9. **Moderniser le système d'adhésion**, en le rendant par exemple réalisable sur Internet.
- 10. **Rassurer et accompagner les adhérents dans le respect du protocole sanitaire.**

Pour toute question ou renseignement, le service Vie associative de la Ville est à votre écoute :

Mairie

Vie Associative

18 rue de la Plage - BP 706 - 85167 Saint-Jean-de-Monts - Tél 02 51 59 97 00

site : www.saintjeandemonts.fr - Courriel : vie.associative@mairie-saintjeandemonts.fr

